

**Bureau exécutif :**

Florence Bellivier (Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme), Elizabeth Zitrin (Death Penalty Focus), Raphaël Chenail-Hazan (Ensemble contre la peine de mort), Mario Marazziti (Communauté de Sant'Egidio), Jacky Hortaut (Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal)

**Comité de pilotage :**

Advocates for Human Rights, Barreau de Paris, Barreau de Paris, Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal, Coalition marocaine contre la peine de mort, Communauté de Sant'Egidio, Culture pour la Paix et la Justice, Death Penalty Focus, Ensemble contre la peine de mort, Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, Fédération Internationale de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, Iran Human Rights, Iraqi Coalition against the Death Penalty, Lawyers for human rights international, Murder Victims' Families for Human Rights, Penal Reform International, Puerto Rico Bar association, RAIDH, Reprieve, ROTAB, Taiwan Alliance to End the Death Penalty

**Organisations membres :**

ACAT Deutschland, ACAT France, ACAT Libéria, Adaleh Center for Human Rights, ADPAN, ALIVE, American Friends Service Committee, Amnesty International, Arab Coalition Against the Death Penalty, Association for the Rights to Live, Association Justice et Miséricorde, Association Libanaise pour L'Education et la Formation, Association Marocaine des Droits Humains, Action pour Education de qualité (Apeq), Avocats Sans Frontières France, Avocats Sans Frontières Guinée, Bahrain Human Rights Society, BAYT AL HIKMA Belarussian Helsinki Committee, City of Braine l'Alleud, California People of Faith working against the death penalty, Centre for Prisoner's Rights, Campaign to end death penalty, Center for Global non Killing, Centre marocain des droits humains, Children Education Society, Coalition nationale tunisienne contre la peine de mort, Collectif des Organisations des Jeunes Solidaires du Congo-Kinshasa, Comité des Observateurs des Droits de l'Homme, Comitato Paul Rougeau, Comité Des Journalistes Congolais Contre La Peine De Mort, Comité Syndical Francophone de l'Education et de la Formation, Conférence Internationale des Barreaux, Congolese Youth Movement, Conseil National pour les Libertés en Tunisie, CURE, Death Watch International, City of Dijon, Droits et Paix, Equal Justice USA, Federation of Liberal Students, Fédération Syndicale Unitaire, Forum Africain contre la Peine de Mort, Forum 90 Japan, Forum marocain pour la Vérité et la Justice, Foundation for Human Rights Initiative, German Coalition to Abolish the Death Penalty, Hands Off Cain, Harm Reduction International, Hope & Justice, Human Rights Watch, Human Rights Commission of Pakistan, HURILAWS, International Organization for Diplomatic Relations, International Commission of Jurists, Iranian Human Rights Activists Groups in EU and North America, Iraqi Center for Human Rights and Democracy Studies, Italian Coalition to Abolish the Death Penalty, Japan Innocence and Death Penalty Research Center, Journey of Hope...from Violence to Healing, Kids Against the Death Penalty, KontraS, Law Student's Forum, Leaders Organization, League of Women Lawyers of Tajikistan, Legal and Human Rights Centre, Ligue des Droits de l'Homme, LDVDH, Lifespark, Ligue ivoirienne des Droits de l'Homme, Lutte Pour La Justice, City of Matera, Mauritanian Coalition Against Death Penalty, MEDEL, Mêmes droits pour tous, Michigan Committee Against Capital Punishment, Mothers Against Death Penalty, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, National Coalition to Abolish the Death Penalty, National Association of Criminal Defence Lawyers, National Lawyers Guild, Nigerian Humanist Movement, Observatoire marocain des prisons, Observatoire National des Prisons, Ordine Provinciale dei Medici-Chirurghi e degli odontoiatri di Firenze, Ordre des avocats du Barreau de Liège, Ordre des avocats de Genève, Ordre des avocats des Hauts de Seine, Ordre des Barreaux francophones et germanophones de Belgique, Organisation marocaine des droits humains, Organisation Mondiale Contre la Torture, Pacific Concerns Resource Centre, Palestinian Centre for Human Rights, Pax Christi Uvira asbl, People of Faith Against the Death Penalty, Puerto Rican Coalition against the Death Penalty, RADHOMA, Région Toscane, City of Reggio Emilia, Rights and Democracy, Rescue Alternatives Liberia (RAL), Stop Child Executions, SYNAFEN, Union Chrétienne pour le Progrès et la Défense des Droits de l'Homme, Unis pour l'abolition de la peine de mort, Texas Coalition to abolish the death penalty, Think Centre, US Human Rights Network, City of Venice, Victorian Criminal Justice Coalition, Witness to Innocence, Women's Information Consultative Center

**Secrétariat :**

Coalition mondiale contre la peine de mort  
69, rue Michelet  
93100 Montreuil - FRANCE  
Tel: +33 1 80 87 70 43  
Fax: +33 1 48 70 22 25  
contact@worldcoalition.org

## [1] PAYS ABOLITIONNISTES ET NON ABOLITIONNISTES

Plus de deux tiers des pays du monde ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique.

- **97 pays** ont aboli la peine capitale pour tous les crimes ;
- **8 pays** ont aboli la peine de mort pour tous les crimes sauf les crimes exceptionnels, tels que ceux commis en temps de guerre ;
- **36 pays** peuvent être considérés comme **abolitionnistes de fait** : la peine de mort est toujours prévue par leur législation, mais ils n'ont procédé à aucune exécution depuis au moins dix ans.

Ce sont ainsi **141 pays** qui ont aboli la peine capitale *de jure* ou *de facto*. Mais **57 pays** et territoires maintiennent la peine de mort et appliquent ce châtement alors que **21 pays** ont procédé à des exécutions en 2011.

## [2] PROGRÈS RÉALISÉS VERS L'ABOLITION MONDIALE DE LA PEINE DE MORT

Depuis 2002, **21 pays** ont aboli la peine capitale pour tous les crimes (Chypre, Serbie, Monténégro, Arménie, Bhoutan, Grèce, Samoa, Sénégal, Turquie, Mexique, Philippines, Albanie, Îles Cook, Kirghizistan, Rwanda, Ouzbékistan, Argentine, Burundi, Togo, Gabon et Lettonie).

Sur le continent américain, les États-Unis étaient le seul pays à procéder à des exécutions en 2011. En Afrique subsaharienne, trois pays seulement ont exécuté des prisonniers : la Somalie, le Soudan et le Sud-Soudan. En Asie, il n'y a pas eu d'exécutions en Indonésie, Mongolie, Pakistan pour la troisième année consécutive. En Europe, seul le Bélarus continue à appliquer la peine capitale et à procéder à des exécutions.

## [3] CONDAMNATIONS À MORT ET EXÉCUTIONS

Au cours de l'année 2011, au moins **680 prisonniers** (en dehors de la Chine) ont été exécutés dans **21 pays** et **1 923 personnes** ont été condamnées à mort dans **63 pays**. Ces chiffres reflètent uniquement les cas dont Amnesty International a eu connaissance et sont certainement en deçà de la réalité.

En 2011, la grande majorité des exécutions recensées ont eu lieu en Arabie Saoudite, en Chine, en Corée du Nord, aux États-Unis, en Irak, en Iran et au Yémen.

### [Chine et Corée du Nord]

Amnesty International n'a donné aucune estimation concernant le nombre d'exécutions en Chine pour 2011. Les statistiques nationales officielles sur l'application de la peine capitale restent un secret d'État. **Plusieurs milliers d'exécutions** auraient eu lieu en 2011.

Amnesty International a reçu des informations faisant état d'au moins **30 exécutions** en Corée du Nord en 2011. Les exécutions se déroulent généralement en secret, mais de nombreuses exécutions auraient eu lieu en public afin de servir d'exemple.

## [Arabie Saoudite, Irak, Iran, Yémen]

Selon les informations recensées par Amnesty International, l'Irak a exécuté au moins **360** personnes en 2011. Selon le rapport annuel d'Iran Human Rights, au moins **676** personnes ont été exécutées en 2011 dont **65 exécutions publiques**.

En Irak, au moins **68** exécutions ont eu lieu en 2011 et plus de 1000 personnes auraient été condamnées à mort dans le pays depuis 2003. Au Yémen, au moins **41** personnes ont été exécutées en 2011 et l'Arabie Saoudite a exécuté au moins **82** condamnés, contre 27 en 2010.

## [États-Unis]

Aux États-Unis, en 2011, **13** États ont procédé à des exécutions, ôtant la vie à **43** personnes (contre 46 en 2010 et 52 en 2009), portant ainsi à **1 277** le nombre total de personnes exécutées depuis le rétablissement de la peine capitale en 1977.

Après le New Jersey en 2007, le Nouveau Mexique en 2009, l'Illinois 2011, le Connecticut est devenu le 17<sup>e</sup> État à abolir la peine capitale en 2012.

## [4] MÉTHODES D'EXÉCUTION

Depuis 2002, les méthodes suivantes ont été employées :

- **décapitation** (Arabie saoudite) ;
- **électrocution** (États-Unis) ;
- **pendaison** (Égypte, Iran, Irak, Japon, Singapour, ...) ;
- **injection létale** (Chine, États-Unis, Thaïlande) ;
- **exécution par arme à feu** (Biélorussie, Chine, Somalie, ...) ;
- **lapidation** (Afghanistan, Iran).

## [5] RECOURS À LA PEINE DE MORT CONTRE DES MINEURS DÉLINQUANTS

Les traités internationaux relatifs aux droits humains interdisent d'appliquer la peine capitale à toute personne qui était âgée de moins de dix-huit ans au moment des faits qui lui sont reprochés. Cette interdiction est inscrite dans le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, la *Convention américaine relative aux droits de l'homme* et la *Convention relative aux droits de l'enfant*.

Les États qui maintiennent la peine capitale pour un certain nombre d'infractions interdisent expressément l'exécution de mineurs délinquants dans leur législation.

Un petit nombre de pays continuent toutefois d'exécuter des mineurs délinquants. En 2011, **l'Arabie saoudite**, et **l'Irak** ont exécuté des personnes qui avaient moins de 18 ans au moment des faits qui leur sont reprochés.

Des personnes mineures au moment des faits restent aussi sous le coup d'une sentence capitale au **Nigéria**, **Soudan** et **Yémen**.

## [6] INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EN FAVEUR DE L'ABOLITION

L'un des progrès majeurs réalisés ces dernières années réside dans l'adoption de traités internationaux par lesquels les États s'engagent à ne pas avoir recours à la peine capitale :

- le **Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques**, visant à abolir la **peine de mort**, qui a été ratifié par 74 États. Trois autres pays ont signé le Protocole, signifiant ainsi leur intention de devenir partie à cet instrument à une date ultérieure ;
- le **Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'homme**, traitant de **l'abolition de la peine de mort**, qui a été ratifié par 13 États du continent américain et signé par deux autres ;
- le **Protocole n° 6 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales** (Convention européenne des droits de l'homme) **concernant l'abolition de la peine de mort**, qui a été ratifié par 46 États européens et signé par un autre ;
- le **Protocole n° 13 à la Convention européenne des droits de l'homme**, relatif à **l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances**, qui a été ratifié par 43 États européens et signé par 2 autres.

Le Protocole n° 6 à la Convention européenne des droits de l'homme prévoit l'abolition de la peine de mort en **temps de paix** et le Protocole n° 13, l'abolition totale de la peine de mort **en toutes circonstances**.

Les deux autres protocoles prévoient l'abolition totale de la peine capitale, avec la possibilité d'émettre une réserve pour la peine de mort en temps de guerre.